

# La Gazette de Saint-Martin

## La lettre du maire

L'équipe municipale issue des élections de mars 2014 achève sa deuxième année de mandat. Le conseil municipal travaille avec assiduité et détermination sur les dossiers de la commune. Avec Thierry De KONINCK et Francis BOGEY, adjoints et Philippe LHERONDEL notre secrétaire de mairie nous assurons les permanences aux jours habituels les lundi et jeudi de 18h à 19h30. Vous serez toujours les bienvenus pour vos démarches ou une simple question. Nous travaillons également ensemble en mairie tous les mardis matin, jour où nous recevons généralement les prestataires de la commune. C'est aussi le jour de présence du cantonnier sur la commune. Vous pouvez donc nous rendre visite le mardi matin en mairie à partir de 10h et aussi sur RDV au 07 81 92 29 18.

Nous poursuivons notre programme de travail, un programme **SMAC** : **S** comme **Solidarité**, **M** comme **Maîtrise des finances communales**, **A** comme **Agir ensemble**, **C** comme **Convivialité**.

Le budget communal 2016 a été adopté par le Conseil municipal le 30 mars dernier. Notre résultat de fonctionnement (39 501 € en 2015), notre capacité d'autofinancement donc, nous permet, année après année, de maintenir un important programme d'investissement, en dépit de la baisse de la dotation de l'Etat (moins 8 000 € en 2014, moins 4 000 € en 2015 et encore moins 3 000 € en 2016, les trois se cumulant) et la suppression de l'assistance de l'État pour nos dossiers de voirie. Notre taux d'épargne brute (29% en 2015 et 24% en 2014) est l'un des meilleurs de notre strate. Cela s'est traduit dans le passé par un maintien des taux des impôts locaux (taxes foncières et d'habitation) pendant 13 ans consécutifs. Dans la perspective du projet Centre Bourg que nous aurons l'occasion de vous présenter dans les mois qui viennent, et dans un souci de prudence, il nous est toutefois apparu judicieux de procéder à une augmentation de 5% des taux communaux pour l'année 2016. Nous avons réussi à réduire le coût de fonctionnement de la commune d'un montant à peu près équivalent à celui de la baisse des dotations, mais nous avons épuisé le gisement de réduction potentielle de nos charges de fonctionnement.

### Les réalisations :

- La réfection des trottoirs RD 58 route de Roncheville, du carrefour de la Truite jusqu'à la salle polyvalente pour un montant de 37 170 € dont 14 868 € de subventions.
- La modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pour tenir compte de certaines évolutions de l'activité agricole sur la commune et tirer parti de la toute récente loi NOTRE concernant la réhabilitation et extension éventuelle de constructions existantes en zone naturelle. La compétence Urbanisme a été transférée à Blangy – Pont-l'Évêque Intercom le 17 novembre 2015. La modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvée par le Conseil Communautaire le 24 mars dernier. Le PLU en vigueur est disponible sur demande en mairie et sur le site Web : [www.smac14.fr](http://www.smac14.fr).
- Les travaux de réfection de maçonnerie du calvaire ont été réalisés par l'entreprise Karl Haubert pour un montant de 7 620 € dont 2 667 € de subvention sur la réserve parlementaire du sénateur Pascal ALLIZARD.
- Pour information, la révision par l'État du Plan de Prévention du Risque Inondation de la basse vallée de la Touques (PPRI) a été adoptée le 3 mars 2016. Le PPRI en vigueur est consultable en mairie.

## **Les projets :**

- Le projet Cœur de Bourg. Il s'agit de créer un véritable cœur de bourg au niveau du carrefour de la Truite et de la mairie avec réalisation d'un programme de logements sur les terrains classés en zone 1AU au PLU, et d'aménagements publics, notamment marquage des entrées de bourg, passage de la RD 677 dans la partie Nord du parking de la mairie pour créer une place et éviter le franchissement de la RD 677 aux personnes qui stationnent sur le parking et se rendent à la mairie ou dans les restaurants. Une parcelle a été acquise au Sud de la RD 677 par un aménageur-lotisseur, la société CTN de Carpiquet dont le projet s'inscrit dans la démarche communale. La commune est devenue propriétaire d'une parcelle au Nord de la RD 677 fin décembre 2015, un emprunt à taux fixe sur 6 ans a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne pour la totalité de l'investissement. L'assistance à maîtrise d'œuvre a été confiée à la société AMENAGEO. Les études sont en cours. Les avant-projets seront réalisés concernant notamment les réseaux et l'aménagement de l'ensemble du tronçon de la RD 677. Une phase de concertation avec les services concernés se déroulera au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016. Les demandes d'autorisations nécessaires seront déposées au cours du second semestre, le projet ainsi qu'éventuellement la consultation des entreprises seront effectuées. Les travaux à la charge de la commune seront, dans un premier temps, limités à ce qui est nécessaire à la desserte du programme de logements. Une réunion publique de présentation du projet sera organisée dans les prochains mois.

- Pour répondre à des enjeux techniques, environnementaux et énergétiques, la commune a fait établir un diagnostic de l'éclairage public. Il rend compte de la fiabilité du réseau, de la pollution lumineuse et des performances énergétiques. Un programme de travaux d'efficacité énergétique sera mis en œuvre en 2016 pour un montant de 17 909 € dont 16 619 € de subventions, ainsi que le remplacement des foyers vétustes pour un montant de 1 740 € dont 434 € de subventions.

- Projets divers : Remise en peinture de la façade de la mairie, cour intérieure, remplacement de la croix du calvaire dont le pied est détérioré, construction d'un muret de protection chemin de la Basse rue au niveau de la fontaine, restauration des accès du cimetière et du parvis de l'église le long de la façade Nord.

## **Réforme territoriale :**

Dans le cadre de l'incitation de l'Etat au regroupement volontaire des petites communes nous avons mené une réflexion approfondie avec les communes de Bonneville sur Touques, Canapville et Englesqueville en Auge en vue de la création d'une Commune Nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La commune de Saint-Martin aux Chartrains n'a pas besoin de fusionner, elle peut réaliser son développement, ses projets en cours, seule, mais la fusion avec ses voisines permettrait à l'ensemble de mieux maîtriser les projets. L'ensemble pourrait prétendre à être, non seulement un trait d'union entre les pôles économiques de la côte et de Pont l'Evêque mais un pôle de développement économique à part entière. Nous y étions donc favorables. A la condition de concrétiser un projet commun au plus tard le 30 juin 2016, la commune nouvelle bénéficiait d'une incitation fiscale de l'Etat, exonération de baisse des dotations et un bonus de 5% de la dotation forfaitaire. Malgré notre souhait d'aboutir, il n'a malheureusement pas été possible de finaliser un projet commun dans les délais impartis.

**Nous sommes à votre écoute sur tous nos dossiers et vos besoins, n'hésitez pas à nous contacter.**

Votre maire Alain DEFRESSIGNE  
26 avril 2016